



Protocole pour l'accueil dans les Aumôneries De l'Enseignement Public du diocèse de Lille (A compter du 15 mai 2020)

A destination des responsables d'aumôneries (LEME et bénévoles)

L'accueil des jeunes dans nos aumôneries n'est pas encore possible à ce jour mais il nous faut l'envisager et l'espérer dès juin.

Dans l'attente d'une reprise, continuez de maintenir le lien avec les jeunes et leurs parents dans la mesure du possible. Ce temps de confinement a permis de vivre la pastorale différemment, nous avons vu germer et se mettre en œuvre de belles initiatives, vous avez été inventifs, vous avez amené "la vie" dans le quotidien des jeunes en cette période troublante mais vivante !

Le Christ c'est la Vie, Il est vivant et il te veut vivant !

Accueillir prochainement les jeunes et les animateurs dans un climat de confiance requiert un travail en amont dans le respect des règles sanitaires en vigueur tant sur les activités pastorales proposées que sur le lieu. Nous devons être crédibles vis-à-vis des parents qui nous confient leurs jeunes.

Le protocole que nous vous proposons prend appui sur les recommandations du Ministère de l'Education et de la Jeunesse et complète les recommandations données par l'association diocésaine. **Ce protocole sera ajusté** selon les prochaines mesures gouvernementales mais il nous permet de préparer notre rentrée sans être dans la précipitation.

1. Calendrier de la reprise et publics concernés

Il s'agit d'appliquer, en les adaptant aux AEP, les mesures prises par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

La reprise d'activité se fera de façon progressive :

Nous vous rappelons que le télétravail reste la priorité pour le travail en équipe.

- **A partir du 15 mai**, les **responsables et les Jeunes Permanents** pourront éventuellement retourner sur leurs lieux pour la remise en route, nettoyage... en prenant soin de respecter toutes les mesures préconisées (distanciation physique, gestes protecteurs) et utiliser les moyens de protection recommandés (masques fournis par l'employeur pour les salariés ALAP, à prévoir pour les autres).

- La région des Hauts de France est classée en **zone ROUGE** ce qui signifie que ni les collégiens, ni les lycéens ne peuvent redémarrer leurs activités. Donc **jusqu'à nouvel ordre, aucun accueil de groupe de jeunes n'est possible.**

2. Règles et conditions d'organisation des activités

Respecter strictement les recommandations ci-après :

Ces règles de vie communes devront être affichées à l'intérieur et à l'extérieur des locaux et partagées le plus possible

- **Un nettoyage approfondi des locaux est nécessaire.**

Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les cinq derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Il est seulement recommandé de bien aérer les locaux.

Les objets fréquemment touchés, poignées de portes, rampes d'escalier, interrupteur, chaises etc..., les sanitaires et le sol doivent être désinfectés chaque jour avec un produit virucide (norme NF EN 14476 ou de l'eau diluée à 0,5 % (1 litre de javel à 2,6 % dans 4 litres d'eau froide).

Les salles d'activités devront être équipées en flacons ou distributeurs de solutions hydroalcooliques (SHA). Ces dernières seront utilisées par les mineurs sous le contrôle d'un encadrant.

Des points d'eau en nombre suffisant doivent être prévus pour permettre le lavage des mains. Ils seront équipés de savon liquide, d'essuie-mains à usage unique et d'une poubelle ouverte.

Lavage des mains pendant au moins 20 secondes et séchage avant d'entrer dans la salle, après être allé aux toilettes, s'être mouché, avoir toussé ou éternué, après avoir touché des objets potentiellement partagés.

En l'absence d'accès immédiat à un point d'eau et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une SHA, sous le contrôle d'un adulte pour les plus jeunes est préconisée.

- **Respect de la distanciation physique.**

A l'arrivée et au départ, pas de regroupement de personnes jeunes ou parents, devant le local ou dans les couloirs. Prévoir, si possible, une entrée et une sortie distinctes ou décaler les horaires.

Un marquage au sol peut être utile pour rappeler le respect des distances.

Dans la salle, **pas plus de 10 personnes, animateurs compris et 4 m² par personne.**

Les portes et fenêtres doivent être ouvertes le plus fréquemment possible pour augmenter la circulation de l'air et afin de limiter les contacts avec les poignées.

- **Le port du masque est obligatoire pour tous, jeunes et adultes.**

Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants.

Il est nécessaire de prévoir quelques masques pour les jeunes ou les bénévoles qui n'en auraient pas.

- **Le programme d'activités** proposé doit tenir compte de la distanciation physique et des gestes barrières. Doivent être prévues des activités permettant de respecter les règles précitées. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.

Privilégier les activités statiques, pas de contact entre personne, éviter le plus possible les déplacements. Dans ces conditions, limiter la rencontre à 1 heure 30 maximum avec 2 accompagnateurs.

Chacun doit avoir son matériel personnel, crayon, papier, livre etc. ...

Les activités organisées en extérieur sont soumises aux mêmes règles.

Pas de repas partagé, pas de préparation sur place, pas de distribution de goûter, bonbons ou boisson.

Les sorties à proximité sont autorisées dans les bibliothèques, petits musées, parcs et jardins qui seraient ouverts, sous réserve du respect des restrictions nationales ou locales d'accès à ces équipements. Le groupe en sortie ne peut rassembler plus de 10 personnes, encadrants compris.

L'utilisation des transports en commun est proscrite durant la première phase du déconfinement.

- **Réaliser l'aménagement de son lieu, le nettoyage et la désinfection**

Toutes les installations indispensables seront effectuées et testées bien en amont de l'accueil des jeunes. Toutes les mesures à mettre en place prennent du temps et du matériel sera parfois manquant !

Si possible, chaque aumônerie achètera le matériel dont elle a besoin mais l'AEP diocésaine pourra financer si nécessaire les produits, masques, etc. et pourra imprimer et envoyer les affiches adéquates si besoin.

Si vous êtes dans un lieu partagé, établir et afficher un planning de nettoyage.

3. Conduite à tenir lors d'une suspicion ou un cas avéré de covid-19 à l'aumônerie

Si cas avéré dans la famille d'un jeune qui a participé à une rencontre d'aumônerie, la conduite est simple : **Vous n'avez aucune démarche à faire**, c'est le médecin traitant de la famille qui va inscrire sur la plateforme du Ministère de la Santé les personnes qui ont été en contact avec la famille. Le médecin traitant vous contactera pour avoir les noms des jeunes présents lors de la rencontre. Assurez-vous que la famille a consulté un médecin.

En informer le service diocésain de l'AEP.

Chaque animateur doit établir son propre protocole d'aumônerie à donner aux parents.

Le document qui suit est un exemple pour une aumônerie, il est à adapter à votre lieu.

Exemple de protocole pour une aumônerie particulière

Voici le protocole qui sera mis en place au sein de l'aumônerie à partir du... (à compléter)

Avant de venir à l'aumônerie :

- Il est important de vérifier que le jeune n'a pas de fièvre.
- En cas de toux ou de difficulté respiratoire, le jeune ne doit pas venir à l'aumônerie.
- **Chacun apportera son matériel** : stylos, feutres et bible.
- **Les jeunes et les animateurs doivent impérativement porter un masque** (fourni par les familles) pendant tout le temps de leur présence dans l'aumônerie.

A l'arrivée à l'aumônerie :

- **Les entrées et sorties se feront uniquement par la grille noire** située sur le côté. (Il n'y aura plus d'entrée et de sortie par la porte donnant sur la rue)
- La porte sera ouverte 10 minutes avant chaque groupe pour pouvoir espacer les arrivées.
- **Les parents ne sont plus autorisés à pénétrer dans l'aumônerie pendant les groupes.**
- Si vous souhaitez rencontrer l'animateur, prévenir par mail ou par téléphone afin de convenir d'un rendez-vous.
- **L'accueil et le groupe aura uniquement lieu dans la grande salle « du jardin »**, sur votre gauche. (La salle d'accueil avec les canapés ainsi que le bureau sont inaccessibles)
- Dès l'entrée dans le hall de la salle, **les jeunes se laveront les mains au lavabo, l'un après l'autre**, en respectant les limites de distanciation matérialisées au sol.
- En entrant dans la salle, **le jeune suivra le fléchage et s'installera à la table qui lui sera indiquée**. Les tables seront placées en rectangle afin de garantir les distances physiques. Le plan de circulation est conçu afin que les jeunes se suivent sans jamais se croiser.
- Les vestes et blousons sont à poser sur sa chaise. **Ne pas utiliser les porte-manteaux.**

Pendant le groupe

- **Les jeunes ne se déplaceront pas librement** dans la salle. S'ils ont besoin de se déplacer, ils demanderont à leur animateur et veilleront à **suivre le fléchage**.
- Le prêt de matériel entre les jeunes est interdit.
- Les temps de prière auront lieu dans la salle, **l'oratoire ne sera plus utilisé** jusque nouvel ordre.
- **Les goûters partagés ne sont plus autorisés**, ni même le partage de bonbons.
- Pour réaliser des affiches, les jeunes écriront ou dessineront individuellement sur des papiers et l'animateur les regroupera.

A la fin de groupe

- Chacun veillera à récupérer tout son matériel et à **ne rien laisser dans la salle**.
- Les jeunes sortiront dans l'ordre indiqué par l'animateur en veillant à suivre le fléchage.
- **Les regroupements devant l'aumônerie ne sont pas autorisés**. Les jeunes qui partent seuls rentreront immédiatement chez eux ; les jeunes qui attendent leurs parents se placeront au début de l'allée en veillant à respecter une distance d'1 mètre entre chacun.
- Les parents peuvent attendre leur enfant dans l'allée en veillant à ne pas se placer devant la grille noire afin de laisser libre la sortie des jeunes.
- **Les locaux seront aérés, nettoyés et désinfectés après chaque groupe.**

Adresse de l'aumônerie locale :

Aumônerie de l'Enseignement Public du diocèse de Lille
39 rue de la Monnaie 59000 LILLE 03 20 06 24 65 aepdiolille@gmail.com



Arrivée à l'aumônerie

- Ne pas venir en cas de fièvre ou de toux
- Port du masque obligatoire
- Entrée et sortie par la grille noire
- Groupe d'aumônerie dans la « salle du jardin »
- Se laver les mains dès l'arrivée
- Suivre le fléchage et respecter les distances de sécurité
- Apporter son matériel personnel
- Les parents restent à l'extérieur de l'aumônerie

Pendant le groupe

- Limiter les déplacements et suivre le fléchage
- Partage de goûters et de bonbons interdit
- Utiliser des techniques adaptées à la distanciation physique
- Respecter les gestes protecteurs

Après le groupe

- Se laver les mains
- Pas de regroupement devant l'aumônerie, les jeunes repartent immédiatement

La foire aux questions

- ***Puis-je organiser un jeu ?***

Des activités physiques et sportives peuvent être organisées, dans le respect de la distanciation physique (au moins un mètre entre deux personnes) et des mesures d'hygiène. La distanciation physique imposée est de cinq mètres pour une activité physique et sportive modérée.

Elles sont organisées dans l'enceinte de l'aumônerie ou à proximité immédiate de celle-ci. Si elles sont organisées à l'extérieur de l'aumônerie, elles ne peuvent pas rassembler plus de 10 personnes, encadrement compris.

- ***Je rêve de faire une fresque participative géante ?***

Dans la mesure du possible, il faut limiter au strict nécessaire le recours au matériel pédagogique manipulé par plusieurs jeunes et prévoir des modalités de désinfection adaptées. Si du matériel pédagogique mutualisé doit être utilisé :

- organiser des activités individuelles pour éviter les échanges de matériel ;
- s'assurer que le matériel pédagogique est nettoyé et désinfecté après utilisation, si possible à l'aide d'une lingette désinfectante.

En réalisant la fresque les jeunes et les animateurs doivent garder une distance d'1mètre entre chacun. Les feutres ou pinceaux doivent être désinfectés entre chaque utilisateur. Les jeunes doivent se laver les mains avant et après avoir utilisé du matériel mutualisé. L'organisation des déplacements doivent permettre aux participants de ne pas se croiser.

- ***Peut-on se servir des bibles de l'aumônerie ?***

Les bibles, comme tous les livres, ne permettent pas une désinfection satisfaisante. Il est recommandé de demander aux jeunes d'apporter leur propre bible.

Si l'aumônerie met à disposition d'un jeune une bible, celle-ci doit lui être réservée jusque-là fin de l'année scolaire et il sera le seul à la manipuler.

- ***Puis-je organiser un goûter ?***

Il est toujours possible de prendre un goûter ensemble mais celui-ci ne pourra pas être partagé. Il est possible que chaque jeune consomme à sa place ce qu'il a apporté.

L'autre solution est de proposer des goûters emballés individuellement. Dans ce cas, l'animateur se lavera soigneusement les mains avant et après la distribution et posera le goûter à proximité du jeune sans contact. Le jeune jettera les déchets à la poubelle en sortant, celle-ci sera placée dans le sens de circulation afin de pas créer de phénomènes d'aller-retour. L'utilisation des couverts et verres de l'aumônerie n'est plus possible.

- ***Est-ce que je peux organiser un camp d'été ?***

Pour le moment, nous sommes en état d'urgence sanitaire jusqu'au 24 juillet, nous attendons les précisions qui seront données par le gouvernement début juin...

- ***Peut-on s'asseoir dans les canapés de l'aumônerie ?***

Non car les surfaces ne peuvent pas être désinfectées.